

Relations entre les collectivités locales et les associations : mise en place d'un processus raisonné de partenariat

OBJECTIFS

- Comprendre la spécificité associative
- Déterminer la notion de risque associatif
- Comprendre les intérêts de la mise en place d'une relation contractualisée
- Analyser les avantages et les inconvénients de la convention pluriannuelle d'objectifs
- Rappeler le rôle du fonctionnaire

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse de cas concrets
- Echanges d'expériences
- Apports techniques du formateur

PUBLIC

- Elus et fonctionnaires en relation avec des associations sollicitant une subvention ou candidates à un marché public,
- Dirigeants d'associations pour optimiser leurs demandes de subventions ou de marchés publics.

DATES :

PARIS > 3-4-5 DÉCEMBRE 2012

DURÉE : 3 jours

TARIF : 1 380 euros HT

PROGRAMME

La loi du 1^{er} juillet 1901 sur le contrat d'association

- Principes de liberté
- Liberté statutaire
- Liberté d'adhérer

Le fonctionnement statutaire des associations

- Le rôle des organes (bureau, AG, ...)
- La répartition des tâches (président, membre, salarié, ...)

Le rôle de contrôle de l'administration

- Responsabilités civile et pénale
- Investissement personnel

Le risque associatif

- Pour les associations
- Pour les collectivités locales
- Pour les élus

La mise en place d'un processus de contractualisation

- Impossibilité de contractualisation
- Mise à disposition (locaux, personnel, soutien aux manifestations)
- Principe de subventionnement

La convention pluriannuelle d'objectifs et son application

La notion de commande publique

- Délégation de service public
- Application du code des marchés publics
- Application de la loi du 2 janvier 2002

Les enjeux du triptyque association / élus / administration

La diversité associative et la politique associative